

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 09 Février 2021**

**Date de la convocation** : 04 Février 2021

**Nombre de délégués**

- en exercice : 56                      - votants : 51                      - présents : 35

L'an deux mille vingt et un, le 09 Février, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

**Etaient présents** : Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Madame Mireille SAVAJOLS, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Dominique DAUX, Monsieur Michel MAUFRAS, Monsieur Florent DE WILDE, Madame Danielle HURE, Madame Christiane FLORES, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Jean-Luc PICARD, Madame Maryse TRIPIER, Monsieur Philippe GILLET, Madame Stéphanie WURPILLOT, Monsieur François MARTIN, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET, Monsieur Patrice VIEUGUE, Madame Magali GOISET, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Monsieur Xavier PETIAU (suppléant de Madame Christiane BURGEVIN).

**Absents excusés** : Madame Lysiane CHAPUIS donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Madame Emmanuelle PION donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Isabelle ROBINEAU donnant pouvoir à Madame Evelyne COUTEAU, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS donnant pouvoir à Monsieur Alain DEPRUN, Madame Christèle BEZILLES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET donnant pouvoir à Monsieur Florent DE WILDE, Madame Nathalie BRISSET donnant pouvoir à M. Albert FEVRIER, Madame Corinne GERVAIS donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Monsieur Pascal OZANNE donnant pouvoir à Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Alain GERMAIN donnant pouvoir à Monsieur Dominique DAUX, Mme Marion CHAMBON, Madame Marie-Christine FONTAINE, Madame Marie-Annick MARCEAUX donnant pouvoir à Madame Magali GOISET, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Richard SENEGAS, Madame Bérengère MONTAGUT donnant pouvoir à Monsieur Yohan JOBET, Monsieur André JEAN donnant pouvoir à Monsieur Florent DE WILDE, Madame Mélusine HARLE donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER, Monsieur Wondwossen KASSA donnant pouvoir à Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Joël DAVID donnant pouvoir à Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Daniel LEROY donnant pouvoir à Monsieur Michel MAUFRAS, Madame Christiane BURGEVIN suppléée par Monsieur Xavier PETIAU.

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire** : Monsieur François JOURDAIN

### **Ordre du Jour :**

1. Finances- Attributions de compensations provisoires pour 2021
2. Economie- Demandes d'aides aux TPE
3. Economie- Demandes d'aides à l'immobilier d'entreprise
4. Remplacement de M. André LEOEUF au sein du SICTOM de Châteauneuf (et ajout d'un représentant pour la commune de Beauchamp), du PETR et de la CLI de Dampierre
5. Voirie- Accord de principe pour la constitution d'un groupement de commandes avec la commune de Conflans
6. Voirie- Convention relative à la gestion et à l'entretien des voies communales mitoyennes des communes de Feins en Gâtinais et de Dammarie sur Loing
7. Ecole de Ladon- Convention à passer avec l'INRA pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive
8. Piscine de Bellegarde- Avenant au PV de mise à disposition
9. Ressources Humaines- Tableau des effectifs
10. Ressources Humaines- Modification de la convention de mise à disposition du service prévention
11. Arboretum- Soutien financier à l'ouverture de l'Arboretum au public
8. Questions diverse

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 19 Janvier 2021.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

/

#### **1. Finances- Attributions de compensations provisoires pour 2021**

Les attributions de compensation provisoires pour 2021 intègrent la facturation du service instructeur du droit des sols, conformément aux conventions signées avec les communes. Pour mémoire, la contribution des communes ayant choisi d'adhérer à la Gestion de la Relation Citoyen et/ou au GIP Recia sera prélevée également sur les attributions de compensation, la communauté de communes prenant à sa charge 50% de l'adhésion à la GRC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De fixer** le montant des attributions de compensation provisoires pour 2021 comme suit :

commune	AC provisoires 2021 hors ADS et hors GRC et GIP Récia	ADS 2020	GIP Récia (selon conventions)	GRC (selon conventions)	AC provisoires 2021
Aillant	-42 983,79 €	512,10 €	750,00 €	155,22 €	-44 401,11 €
Châtillon Coligny	-97 375,63 €	2 404,90 €	2 140,00 €		-101 920,53 €
Cortrat	-9 835,42 €	62,30 €			-9 897,72 €
Dammarie sur Loing	-42 848,93 €	0,00 €			-42 848,93 €
La Chapelle sur Aveyron	-69 508,91 €	664,70 €	1 070,00 €	248,04 €	-71 491,65 €
Le Charme	-16 708,96 €	272,85 €	750,00 €	58,89 €	-17 790,70 €
Montbouy	-66 647,65 €	1 204,95 €	1 070,00 €		-68 922,60 €
Montcresson	-151 771,90 €	1 602,45 €	2 140,00 €	499,59 €	-156 013,94 €
Nogent sur Vernisson	431 277,29 €	3 166,15 €	3 480,00 €	996,84 €	423 634,30 €
Pressigny les Pins	22 827,62 €	1 266,75 €			21 560,87 €
Saint Maurice sur Aveyron	-132 498,29 €	727,65 €			-133 225,94 €
Ste Geneviève des Bois	-124 056,63 €	1 520,95 €	2 140,00 €	422,37 €	-128 139,95 €
Chailly en Gâtinais	-83 367,92 €	982,90 €	1 070,00 €	266,37 €	-85 687,19 €
Châtenoy	-46 084,94 €	978,35 €	750,00 €		-47 813,29 €
Coudroy	-44 186,27 €	0,00 €			-44 186,27 €
Lorris	435 111,21 €	4 427,55 €	3 480,00 €		427 203,66 €
La Cour Marigny	-49 603,28 €	1 006,35 €			-50 609,63 €
Montereau	-62 626,72 €	1 442,70 €			-64 069,42 €
Noyers	-70 571,85 €	1 431,00 €			-72 002,85 €
Oussoy en Gâtinais	-54 700,57 €	862,70 €			-55 563,27 €
Ouzouer des Champs	-31 450,47 €	0,00 €			-31 450,47 €
Presnoy	-30 759,41 €	0,00 €	750,00 €	95,94 €	-31 605,35 €
St Hilaire sur Puiseaux	25 269,89 €	0,00 €			25 269,89 €
Thimory	-67 228,53 €	1 896,80 €			-69 125,33 €
Varennes Changy	-14 473,67 €	3 380,25 €		580,71 €	-18 434,63 €
Vieilles Maisons	-54 455,99 €	1 301,10 €			-55 757,09 €
Auvilliers en Gâtinais	-64 459,55 €	797,05 €			-65 256,60 €
Beauchamps sur Huillard	-66 821,58 €	724,20 €			-67 545,78 €
Bellegarde	490 629,35 €	1 771,05 €			488 858,30 €
Chapelon	-37 860,64 €	624,95 €	750,00 €	100,23 €	-39 335,82 €
Fréville du Gâtinais	-18 999,09 €	504,40 €	750,00 €	70,20 €	-20 323,69 €
Ladon	-70 402,73 €	1 742,45 €	2 140,00 €	541,71 €	-74 826,89 €
Mézières en Gâtinais	-752,92 €	501,95 €		0,00 €	-1 254,87 €
Moulon	-33 339,70 €	218,60 €		0,00 €	-33 558,30 €
Nesploy	-64 390,09 €	396,25 €		143,52 €	-64 929,86 €
Ouzouer sous Bellegarde	-40 730,33 €	356,65 €		122,07 €	-41 209,05 €
Quiers sur Bezonde	-173 924,98 €	1 910,90 €		0,00 €	-175 835,88 €
Villemoutiers	-76 548,58 €	762,20 €		0,00 €	-77 310,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>-606 860,56 €</b>	<b>41 426,10 €</b>	<b>23 230,00 €</b>	<b>4 301,70 €</b>	<b>-675 818,36 €</b>

*Monsieur Albert FEVRIER fait part d'une question écrite de Madame Lysiane CHAPUIS : Pouvez-vous réexpliquer le GIP RECIA : quels sont les services aux communes et les coûts associés ?*

*Monsieur Albert FEVRIER :*

*L'adhésion au GIP Récia permet à la communauté de communes et aux communes qui le souhaitent de bénéficier du pack e-administration, qui comprend :*

- *Le tiers de télétransmission pour le contrôle de légalité et les flux comptables*
- *L'interconnexion à Chorus Pro*
- *Le parapeur électronique*
- *Le gestionnaire de courrier électronique*
- *La convocation électronique*

- La plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le second service proposé par le GIP Récia est la prestation de « délégué à la protection des données mutualisé », pour permettre aux collectivités se mettre en conformité au RGPD.

La mission du DPD est de :

- Recueillir auprès de la collectivité les modes de traitement des données personnelles (par un questionnaire),
- Faire des propositions pour limiter les risques liés à ces données
- Etablir un plan d'action et un bilan annuel

La collectivité s'engage à fournir au DPD toutes les informations utiles à sa mission, à constituer un comité de pilotage et à prendre en compte les préconisations du DPD.

Les communes paient, sur leurs attributions de compensation, une contribution au socle de base e-administration établie par seuil de population, et une contribution à la prestation DPO selon deux phases successives :

- Phase 1 : mise en conformité au RGPD
- Phase 2 : maintien de la conformité

Le GIP Récia a été sollicité pour fournir un état des lieux complet des prestations réalisées et restant à réaliser. La communauté de communes a payé au GIP Récia 40 263,33 € depuis son adhésion courant 2019 pour ces deux prestations.

**2. Economie- Demandes d'aides aux TPE**

La commission développement économique du 2 février 2021 a examiné des demandes d'aide aux TPE dites « ordinaires », c'est-à-dire éligibles aux dispositifs communautaires hors COVID. Pour mémoire, la communauté de communes peut attribuer des aides aux Très Petites Entreprises (TPE) sur délégation de la Région, pour un montant maximum de 5 000 €.

Il est proposé d'attribuer :

- . **Boulangerie Au Pavé de l'Eclair à Lorris**, équipement de son four de vitres à très hautes chaleurs : 2 637,60 €
- . **SARL Jourdain à Bellegarde**, remplacement de son équipement informatique suite à obligation comptable réglementaire : 1 750 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'octroyer** une aide aux TPE aux projets suivants :

entreprise	commune	objet	montant
Boulangerie au Pavé de l'Eclair	Lorris	Equipement du four – vitres à très haute chaleur	2 637,60 €
SARL Jourdain	Bellegarde	Equipement informatique	1 750 €

- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021

### 3. Economie- Demandes d'aides à l'immobilier d'entreprise

La commission développement économique du 2 février 2021 a examiné des demandes d'aide à l'immobilier d'entreprise pour les porteurs de projets suivants :

. **SCI le Père Miton à Châtillon Coligny**, achat et réhabilitation d'un local commercial à Châtillon Coligny pour création d'une boucherie, charcuterie, traiteur (création de 2 emplois)

. **SCI SPDO (Entreprise Pionnier) à Quiers sur Bezonde**, achat d'une parcelle et construction d'un bâtiment d'activité (création d'un emploi) dans un contexte de reprise de l'entreprise et de première localisation sur le territoire communautaire.

Au vu de la teneur des projets, et du nombre d'emplois créés, la commission économie propose d'octroyer à chacun de ces deux projets une aide de 15 000 €.

Il est précisé que la Région Centre Val de Loire pourra abonder cette aide du même montant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'octroyer** une aide à l'immobilier d'entreprise aux projets suivants :

entreprise	commune	objet	montant
SCI Le Père Miton	Châtillon Coligny	Achat et réhabilitation d'un local commercial pour création d'une boucherie-charcuterie-traiteur	15 000 €
SCI SPDO (Pionnier)	Quiers sur Bezonde	Achat d'une parcelle et construction d'un bâtiment d'activité	15 000 €

- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- **Précise que** les crédits seront inscrits au budget primitif 2021

*Monsieur Jean-Jacques MALET :* pour rappel, au cours du Conseil Communautaire du 15 Décembre 2020, nous avons décidé d'accorder une nouvelle aide aux entreprises concernées par une fermeture : 500 € pour les commerces fermés au mois de novembre et 1000 € pour les cafés-hôtels-restaurants ainsi que les activités événementielles, encore impactés aujourd'hui.

Nous avons reçu à fin janvier 75 dossiers, parmi lesquels des entreprises qui n'avaient pas sollicité d'aide dans le cadre du premier dispositif. A contrario, certaines entreprises ayant bénéficié du premier dispositif n'ont pas souhaité recevoir une deuxième aide. Cela représente un budget de 49 000 €.

Les demandes peuvent être envoyées jusqu'à la fin du mois de février. Nous sommes une des seules Communauté de Communes à avoir versé deux aides. Ces aides sont très appréciées des commerçants et artisans.

### 4. Remplacement de M. André LEBOEUF au sein du SICTOM de Châteauneuf (et ajout d'un représentant pour la commune de Beauchamps), du PETR et de la CLI de Dampierre

#### 1. SICTOM de Châteauneuf/Loire

Vu la délibération n°2020-104 du 28 Juillet 2020 désignant des représentants de la communauté au sein de SICTOM de Châteauneuf/Loire ;

Suite au décès de M. André LEBOEUF,

Et considérant que la commune de Beauchamps n'a pas désigné de suppléants,

Il est proposé de procéder à deux nouvelles désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- De DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du SICTOM de Châteauneuf/Loire les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Marc POINTEAU	Madame Amandine DEROUET
Monsieur François JOURDAIN	Monsieur Cyril ROUBAULT
Monsieur Pascal BEZILLE	Monsieur André COILLE
Monsieur Michel MAUFRAS	Monsieur Benjamin BOUQUET
Madame Christiane FLORES	Madame Marie-Laure BEAUDOIN
Monsieur André POISSON	Monsieur Pascal POTEAU
Monsieur Pierre MARTINON	Monsieur Pierre FLORENT
Monsieur Alain LETORT	Monsieur Albert FEVRIER
Monsieur Philippe KUTZNER	Monsieur Daniel TROUPILLON
Monsieur Lawrence JOURDAN	Monsieur Fabrice LUTTON
Monsieur Jacques HEBERT	Monsieur Michel BERDAH
Madame Elisabeth FOUSSARD	Monsieur Patrick GALOPIN
Madame Anne LEBEGUE	Monsieur Marc BRIOLAY
Monsieur Richard MARCEAUX	Madame Marie-Annick MARCEAUX
Monsieur François MARTIN	Madame Edwige LABARRE
Monsieur Thierry BOUTRON	Monsieur Daniel DESAVIS
Monsieur William DESLAIS	Monsieur Hervé BEAUDOIN
Monsieur Richard SENEGAS	Monsieur Alain GIRARD
Monsieur Arnaud TOUSSAINT	Monsieur Dominique BAZIN
Monsieur Michel BOURGEOIS	Monsieur Benoît PROCHASSON
Monsieur Joël DAVID	Monsieur Michel GENDRAUD
Monsieur Robert BRAGUE	Monsieur Pascal FONTAINE
Madame Christiane BURGEVIN	Monsieur Nicolas ANDRE
Madame Emmanuelle PION	Monsieur Ruddy MEYNARD

## 2. PETR

Vu la délibération n°2020-103 du 28 Juillet 2020 désignant des représentants de la communauté au sein du PETR ;

Suite au décès de M. André LEBOEUF, il est proposé de procéder à une nouvelle désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- De DESIGNER en tant que représentants de la communauté au sein du PETR les personnes suivantes :

Titulaires
Monsieur Daniel LEROY
Monsieur Pierre MARTINON
Monsieur Florent DE WILDE
Monsieur Yohan JOBET
Madame Evelyne COUTEAU
Madame Valérie MARTIN
Monsieur Claude FOUASSIER
Madame Isabelle ROBINEAU
Monsieur Philippe MOREAU
Monsieur Jean-Jacques MALET
Monsieur Albert FEVRIER
Monsieur Thierry BOUTRON
Madame Mélusine HARLE
Monsieur Michel MAUFRAS
Madame Stéphanie WURPILLOT

### 3. CLI de Dampierre

Vu la délibération n°2020-084 du 28 Juillet 2020 désignant des représentants de la communauté au sein de la CLI de Dampierre ;

Suite au décès de M. André LEBOEUF, il est proposé de procéder à une nouvelle désignation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De Désigner en tant que représentants de la communauté au sein de la CLI de Dampierre les personnes suivantes :**

Titulaires	Suppléants
Madame Valérie MARTIN	Monsieur Daniel TROUPILLON
Madame Corinne GERVAIS	Mme Marie-Annick MARCEAUX
Monsieur Philippe GILLET	Monsieur Pascal OZANNE

### 5. **Voirie- Accord de principe pour la constitution d'un groupement de commandes avec la commune de Conflans**

La commune de Conflans-Sur-Loing riveraine des communes de Cortrat et Montcresson et donc de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, a pris contact avec le service voirie afin d'exposer ses besoins en matière d'amélioration de voirie.

M. Le Maire de Conflans-Sur-Loing souhaiterait l'intégration du groupement de commandes relatif au programme de renforcement voirie 2021. Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur un accord de principe, sachant que le projet de groupement de commandes sera soumis à délibération en mars 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De Donner un accord de principe** pour intégrer la commune de Conflans-sur-Loing dans la procédure de groupement de commandes relatif au programme de renforcement de voirie 2021.

### 6. **Voirie- Convention relative à la gestion et à l'entretien des voies communales mitoyennes des communes de Feins en Gâtinais et Dammarie sur Loing**

Les communes de Dammarie-Sur-Loing et Feins-en-Gâtinais ont 2 voiries communes : chemin des coupeaux et route de feins /route de Chatillon-Coligny.

Cette situation et la nécessité d'assurer une cohérence d'ensemble conduisent les villes de DAMMARIE SUR LOING et FEINS EN GATINAIS à convenir des modalités d'organisation de la gestion et de l'entretien de voies mitoyennes des deux communes. En effet, lorsque certaines interventions relèvent de la compétence de différentes personnes publiques, il convient de les coordonner, de les optimiser et de les rendre lisibles vis-à-vis de la population.

Ces deux communes ont transféré leur compétence voirie à 2 communautés de communes, respectivement la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et la Communauté de Communes Berry Loire et Puisaye

Il est donc nécessaire de signer une convention qui définisse les modalités d'exercice et les compétences respectives sur les voies mitoyennes des deux communes.

Les deux communes autoriseront la Communauté de Communes **BERRY LOIRE PUISAYE** à gérer la chaussée et les dépendances de la voie suivante, située sur leurs territoires :

- Route De Chatillon Coligny (Feins) ou route de Feins (Dammarie) sur une longueur de 900m à partir du chemin des Copeaux en direction de Chatillon.

Les deux communes autoriseront la Communauté de Communes **CANAU ET FORETS EN GATINAIS** à gérer la chaussée et les dépendances des voies suivantes, situées sur leurs territoires :

- Route De Chatillon Coligny (Feins) ou route de Feins (Dammarie) sur une longueur de 550m à partir de la parcelle C190 en direction de Feins.
- Chemin des copeaux sur les 430m mitoyen (Totalité).

Les communes auront toujours la charge des missions non transférées aux Communautés de Communes comme par exemple la signalisation verticale, le service hivernal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur Le Président** à signer cette convention

#### **7. Ecole de Ladon- Convention à passer avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive**

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais a lancé un projet de réhabilitation de l'école élémentaire de Ladon situé 12 rue du Lieutenant Thomasset.

Le Préfet, par arrêté en date du 25 septembre 2020 a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive, qui précise en particulier, la qualification du responsable scientifique de l'opération. Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2020, le diagnostic préventif a été confié à l'INRAP en qualité d'opérateur compétent.

L'Inrap assure l'exploitation scientifique de ces opérations et la diffusion de leurs résultats. Il concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie et exerce toutes les activités qui se rattachent directement ou indirectement à l'accomplissement de ses missions et, notamment, par l'exploitation des droits directs et dérivés des résultats issus de ses activités.

En application de ces principes, l'Inrap, attributaire du diagnostic, doit intervenir préalablement à l'exécution des travaux projetés par l'aménageur pour réaliser l'opération d'archéologie préventive prescrite. Il établit le projet scientifique d'intervention.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'Institut national de recherches archéologiques préventives de l'opération de diagnostic décrite à l'article 3 ci-dessous, ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

En tant qu'opérateur, l'Inrap assure la réalisation de l'opération dans le cadre du titre II du livre V du code du patrimoine. Il en établit le projet d'intervention et la réalise, conformément aux prescriptions de l'Etat. Il transmet la présente convention au préfet de région.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur Le Président** à signer la convention de diagnostic d'archéologie préventive avec l'INRA

*Monsieur Jean-Jacques MALET : il faut démolir les bâtiments pour pouvoir faire des recherches archéologiques. Cela coûte très cher en recherches. Il va y avoir des fondations supplémentaires pour reconstruire les nouveaux bâtiments. Ce diagnostic nous est imposé, c'est une décision préfectorale.*

*Monsieur Alain DEPRUN : combien coûtent les recherches archéologiques ?*

*Monsieur Albert FEVRIER : ce sont des pré-fouilles qui sont comprises dans les taxes d'aménagement.*

*Jean-Jacques MALET : en cas d'investigations complémentaires, le coût peut atteindre entre 30 000 et 40 000 €.*



## 8. Piscine de Bellegarde- Avenant au PV de mise à disposition

Le GIVB a mis à jour l'inventaire comptable des biens mis à disposition de la communauté de communes dans le cadre du transfert de la piscine de Bellegarde.

La valeur des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition était de 1 866 417,54 € dans le procès-verbal initial. Après mise à jour de l'inventaire réalisée avec la trésorerie de Montargis, il apparaît que la valeur des biens s'élève à 1 858 483,65 €.

Il est proposé au Conseil de valider l'avenant au procès-verbal constatant la mise à disposition de la piscine de Bellegarde intégrant cette modification.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De valider** l'avenant au procès-verbal constatant la mise à disposition de la piscine de Bellegarde et le descriptif immobilier, mobilier et financier des biens concernés
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant au procès-verbal

## 9. Ressources Humaines- Tableau des effectifs

Un agent actuellement adjoint d'animation a obtenu son concours d'Educateur de Jeunes enfants. Compte-tenu des fonctions de directions de Halte-Garderie, il y lieu de nommer l'agent à ce grade.

Par ailleurs, un emploi au sein de l'office de tourisme intercommunal était pourvu pour en contrat saisonnier. Or, il est nécessaire d'inclure ce poste dans les emplois permanents.

Enfin, les horaires d'un agent annualisé ont été revus (filière médico-sociale). Aussi, le tableau des effectifs doit inclure cette modification.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'autoriser** le président à créer les postes précités
- **D'approuver** le tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté de Communes, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Catégories	Nombres d'emplois à temps complet		Nombres d'emplois à temps non complet	
			Créés	Pourvus	Créés	Pourvus
<b>Filière administrative</b>			<b>22</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	4	3		
	Attaché	A	3	2	1 (21/35 <sup>ème</sup> ) Et 1 (14/35 <sup>ème</sup> )	1 (21/35 <sup>ème</sup> ) Et 1 (14/35 <sup>ème</sup> )
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2		
	Rédacteur	B	1	1		
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3		
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	0	0
	Adjoint administratif	C	7	7	1 (28/35 <sup>ème</sup> )	1 (28/35 <sup>ème</sup> )

<b>Filière technique</b>			<b>15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Techniciens territoriaux</b>	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2		
	Technicien	B	2	1		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	2		
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0		
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
	Adjoint technique	C	6	6	2 (22/35 <sup>ème</sup> et 7/35 <sup>ème</sup> )	2
<b>Filière sportive</b>			<b>6</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3		
	Educateur Territorial des APS ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1		
	Educateur Territorial des APS	B	2	1		
<b>Filière médico-sociale</b>			<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	1	1		
	Educateur Principal de Jeunes Enfants	A	1	0	1 (28/35 <sup>ème</sup> )	1
	Educateur de Jeunes Enfants	A	2	2		
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C			2 (32/35 <sup>ème</sup> ) (20,40/35 <sup>ème</sup> )	1 (32/35 <sup>ème</sup> )
<b>Filière animation</b>			<b>11</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
Animateur	Animateur	B	2	1		
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0		
	Adjoints d'animation	C	8	7	3 (15,77/35 <sup>ème</sup> )	2
					1 (20,43/35 <sup>ème</sup> )	1
					1 (16,83/35 <sup>ème</sup> )	1
					1(18,11/35 <sup>ème</sup> )	1
					1(21,10/35 <sup>ème</sup> )	1
					1(20/35 <sup>ème</sup> )	1
					1(20,56/35 <sup>ème</sup> )	1
					2 (17,50/35 <sup>ème</sup> ) 18.10/35 <sup>ème</sup> )	2 1
	<b>1 (31,65/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>1</b>				

## 10. Ressources Humaines- Modification de la convention de mise à disposition du service prévention

La santé est un droit pour les agents territoriaux, sa préservation et sa protection sont une obligation pour les autorités territoriales, lesquelles sont chargées « de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leurs autorités » (décret n°85-603 du 10 juin 1985).

Pour les assister et les conseiller dans leur démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, les autorités territoriales se doivent de rechercher au sein de leurs effectifs un ou plusieurs agents volontaires, en charge de ces tâches.

Cependant, certaines rencontrent quelquefois des difficultés pour respecter cette obligation, faute de candidats.

La loi du 19 février 2007 sur la fonction publique territoriale propose de remédier à cette pénurie d'agents volontaires. Elle permet notamment à une collectivité de mettre à disposition un agent pour assurer ces fonctions auprès d'une autre collectivité.

La communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais a, par délibération n°2019-014 du 12 mars 2019, créé un poste de conseiller de prévention pour remplir cette obligation. Ce poste a été pourvu, et l'agent a pris son poste le 16/09/2019.

Par délibération du 14 janvier 2020, le Conseil a autorisé le Président à signer des conventions de mise à disposition individuelle du conseiller de prévention auprès des communes. Plusieurs communes ont eu recours à ce service.

Plusieurs syndicats intercommunaux souhaitent à présent bénéficier des interventions du Conseiller de prévention, il est donc proposé d'élargir le bénéfice des conventions de mise à disposition individuelle aux syndicats.

Les principaux termes de la convention restent inchangés et prévoient les éléments suivants :

- Tarif horaire de mise à disposition : 25.00€ ;
- Convention signée, avec établissement d'un bon de commande à chaque demande d'intervention selon estimation du temps nécessaire au support ;
- La signature de la convention n'exonère en rien la responsabilité du syndicat adhérent au service.

Il est proposé de préciser à l'article 7 de la convention, que celle-ci serait renouvelée chaque année de manière tacite. Cette disposition s'appliquera à toute nouvelle convention à conclure avec les communes comme les syndicats.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'approuver** la convention ci-annexée
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition du Conseiller de prévention avec les syndicats de communes et communes qui en feront la demande.

## 11. Arboretum- Soutien financier à l'ouverture de l'Arboretum au public

Depuis 2019, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'est vu confier l'ouverture au public du site de l'arboretum des Barres pour deux ans.

Pour rappel, ce projet s'appuie sur le partenariat avec trois associations :

- L'association patrimoine naturel de France qui assurera l'accueil les 25 jours d'ouverture (le troisième weekend de chaque mois et les jours fériés) ;
- L'association ECOLOKATERRE qui interviendra pour toutes les actions d'éducation à l'environnement : visites guidées proposées au public les jours d'ouverture et visites guidées proposées aux groupes sur réservation, les autres périodes ;
- L'association l'APAGEH qui assure l'entretien du site.

La Communauté de Communes quant à elle, assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet, prend en charge les frais courants de fonctionnement, la coordination des acteurs, l'animation, la communication et l'entretien du bâtiment d'accueil. Elle assure aussi l'accueil du public en dehors des permanences de Patrimoine Naturel de France.

Des partenaires historiques se sont associés au projet pour apporter une aide financière.

Les services de l'Etat sollicitent la Communauté de Communes pour poursuivre sa mission sur ce site dans les conditions identiques pour 2 ans supplémentaires. L'Etat s'engage à renouveler l'attribution d'une aide financière au titre du FNADT pour 2021 à hauteur de 50 000 € ; cette aide devrait être reconduite en 2022.

Par délibération n° 2021-004, la Communauté de Communes a donné son accord pour renouveler la convention pour deux années supplémentaires.

Pour mener à bien ce projet, il est impératif que des partenaires financiers soient sollicités.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'Etat, de la Région, du Département, des EPCI (AME, 3CBO, CC du Giennois, CC4V, ...) ayant manifesté leur soutien au projet et du PETR dans la limite du budget présenté
- **De signer** toute convention ou contrat relative à ces soutiens financiers

## 12. Questions diverses

### 12.1 prochain Conseil

Monsieur Albert FEVRIER : rappelle que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 16 Mars.

### 12.2 compétence mobilités

Monsieur Albert FEVRIER : nous allons bientôt devoir nous positionner sur la compétence mobilités. Nous avons eu plusieurs réunions avec la Région et avec les autres Communautés de Communes de l'arrondissement de Montargis. La compétence porte sur : les lignes régulières, les transports scolaires et le transport à la demande d'une part, les mobilités actives, les usages partagés la mobilité solidaire d'autre part. Nous étudions cela et nous devons nous prononcer avant fin mars sur une éventuelle prise de compétence, qui prendrait effet après délibération des communes au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Il y a des actions à mettre en place pour le transport et la mobilité pour nos habitants, la compétence peut n'être exercée que partiellement mais le sujet est complexe et il faut être prudent.

Monsieur Jean-Jacques MALET : A partir du moment où la communauté de communes prend la compétence mobilité, nos entreprises de plus de 11 salariés peuvent être taxées du versement mobilités. Il faut être prudent.

Monsieur Albert FEVRIER : effectivement cela peut être intéressant pour les habitants mais pour les entreprises de plus de 11 salariés cela va leur rajouter une taxe pour créer des éventuelles lignes vers Montargis. Nous allons continuer à étudier cela et nous en discuterons.

Monsieur Jacques HEBERT : il faut également penser à Gien. Il y a beaucoup de personnes qui se déplacent vers Gien. Je ne suis pas sûr de la rentabilité de la création de telles lignes.

Monsieur Albert FEVRIER : nous évoquons plus souvent de Montargis car nous faisons partie de l'arrondissement de Montargis.

Monsieur Jean-Jacques MALET : les taxes pour les transports s'appliqueraient sur les entreprises de notre territoire.

Monsieur Albert FEVRIER : Pour les transports scolaires, si la communauté de communes se dote de la compétence mobilités, les modifications de circuits seront à sa charge.

### 12.3 centre de gestion

Madame Valérie MARTIN : Le Centre de Gestion vient de refaire son site internet. Il sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> mars. Il est très bien fait, il est ludique, on trouve facilement les informations que l'on recherche et il y aura une foire aux questions comme sur le site internet de l'AML. Sur l'AML vous avez une foire aux questions sur la situation actuelle. Les maires n'hésitez pas visiter ce site internet qui contient beaucoup d'informations réservées exclusivement les maires et les élus. On s'est aperçu que toutes les informations n'arrivaient pas forcément aux maires.

### 12.4 SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire

Monsieur Albert FEVRIER : concernant le SICTOM : la nouvelle équipe a missionné un cabinet d'étude pour pouvoir travailler sur la nouvelle grille tarifaire. On savait que cela coûterait plus cher : il y a un budget à respecter, un service et des déchetteries à financer. Les impayés ont également un coût. Il va falloir être plus attentifs aux personnes qui ne sont pas identifiées également. La grille tarifaire a été mise en place, il y a une petite augmentation. Il y a 3 ou 4 ans le SICTOM avait des tarifs plus élevés que les autres syndicats mais maintenant ils arrivent pratiquement aux mêmes coûts. Le service ne peut pas être gratuit. Il faut soutenir l'action du SICTOM et surveiller les dépôts sauvages.

La Communauté de Communes va devoir se positionner avant la fin de l'année pour appliquer le même régime à tout son territoire, soit la TEOM, soit la REOM. Une concertation devra être lancée, en présence des représentants de l'Etat.

Monsieur Jacques HEBERT : Il est aussi possible d'instaurer la TEOMI qui permettrait peut-être aux trésoreries de réclamer l'argent plus vite. Le SICTOM a fait le choix de la REOM, mais ce n'était peut-être pas le bon choix.

Monsieur Pierre MARTINON : Ce sont deux principes complètement différents :

La taxe est arbitraire, appuyée sur la valeur locative. Or, il ne peut pas y avoir de lien entre une habitation et le volume de déchets. C'est d'ailleurs ce qu'on a démontré avec une multitude d'exemples.

La redevance c'est la juste participation à un service. Dans le traitement des déchets il y a aussi la valorisation des déchets. Nos déchets sont presque une ressource minière. Dans nos redevances nous sommes soumis à un certain nombre de taxes, comme la TGAP qu'on ne peut pas maîtriser qui font que les tarifs augmentent. Il y aura également des travaux sur l'usine d'environ 518 000 € pour maintenir la TGAP au taux actuel. Sinon dans quelques années la TGAP pourra atteindre 65 € la tonne en 2030 contre 9€-12€ actuellement. Si nous étions à la TEOM vous le remarqueriez encore plus car les taux de taxe augmenteraient. Sur des communes comme les nôtres où les valeurs locatives sont relativement basses, des foyers qui atteignaient les 400-500 euros de taxe sont aujourd'hui à 200-250 € de REOM. On ne peut pas imaginer retourner à la taxe.

Monsieur Yves BOSCARDIN : nous étions en réunion aujourd'hui au niveau du SYCTOM puis du SMICTOM. Il y a des mauvaises nouvelles pour l'avenir concernant les évolutions de prix. Le prix de la TGAP concernant l'incinération a déjà évolué de 9 à 14 €, pour l'enfouissement on était à 18 € pour la TGAP et nous passons à 30 € cette année. Cela se répercute automatiquement : 66% d'augmentation de la TGAP pour l'enfouissement et 55 % pour l'incinération. Concernant l'incinération cela va évoluer moins vite quand l'usine aura été modernisée. Dès 2025, on doit arriver à 25 € pour l'incinération et 65 € pour l'enfouissement (prix à la tonne). Pour le SYCTOM l'augmentation est de plus de 5% cette année ce qui se répercute pour le SMICTOM à 6,79 €/habitant (4,78 € pour le SYCTOM), plus les autres frais fixes concernant la collecte, car cela concerne uniquement le traitement. Cette année, avec le COVID, nous avons une diminution importante des ventes de produits, les apports des professionnels ont diminués de moitié, et une augmentation du nombre de charges. L'augmentation risque d'être très importante cette année : environ 12 €/habitant à l'année.

L'usine est en pleine modernisation mais le problème est que cela prend du temps. Nous allons essayer de valoriser l'énergie en vendant la vapeur mais il y a des problèmes pour évacuer la vapeur jusqu'à l'usine qui doit la racheter.

Monsieur Jean-Jacques MALET : Je voulais remercier M. KUTZNER et M. BOSCARDIN d'assumer leurs rôles. Votre mission est complexe. Nous fournissons de plus en plus de déchets et les français sont indisciplinés. La seule solution pour diminuer les coûts c'est le tri. Nous devons soutenir nos Présidents de syndicats, il faut absolument qu'ils soient soutenus afin de réduire le nombre de déchets sur nos territoires.

Monsieur Pierre MARTINON : l'avantage de la redevance est que la diminution des déchets générés est considérable. On produit sur Châteauneuf beaucoup moins de déchets que sur les territoires restés à la taxe.

Monsieur Philippe KUTZNER : Merci pour votre soutien. Effectivement sur le SICTOM de Châteauneuf nous avons une augmentation de 6% pour 2021.

## 12.5 le PLUIH

Monsieur Claude FOUASSIER : Concernant le PLUi : les étudiants en charge de l'étude sur le bâti vacant ont fini leur travail de terrain. Toutes les communes n'ont pas été visitées, ils ont travaillé sur un échantillon de communes.

Le 16 Février 3 groupes de communes qui vont se réunissent en atelier pour aborder les questions de zonage. Attention au groupe auquel vous appartenez, ce n'est pas nécessairement le groupe le plus proche de chez vous, le choix de regroupement a été fait par Ville Ouvert en fonction des typologies de communes, des questions qui se posent et des enjeux. Nous allons commencer à être beaucoup plus précis dans les approches.

## 12.6 groupe de travail sports

Monsieur Yohan JOBET : concernant le groupe de travail Sports, vous allez tous recevoir un courrier dans les mairies pour refaire un état des lieux sur toutes les associations sportives et ce qui touche le sport : parcours de randonnées, aires de jeux. Nous n'avons personne de l'ancien canton de Châtillon, il serait bien d'avoir une personne que l'on pourrait contacter à ce sujet.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 10 heures.

Le Président

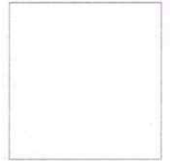
M. Albert FEVRIER

Signé par : Albert FEVRIER  
Date : 17/02/2021  
Qualité : CCCFG - Président



# Bordereau de signature

## PV CONSEIL 09 FEVRIER 2021



Signataire	Date	Annotation
pastell CC Canaux et forêts en Gâtinais, CCCFG - Pastell	15/02/2021	 Visa
Delphine COURBIER, CCCFG - DGS	16/02/2021	 Visa
Albert FEVRIER, CCCFG - Président	17/02/2021	 Signature  Certificat au nom de <u>Albert FEVRIER</u> (CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS), émis par <u>Certinomis - AA et Agents</u> , valide du 07 janv. 2020 à 08:51 au 06 janv. 2023 à 08:51.
CCCFG - Pastell		 Archivé

Dossier de type : CCCFG - Docs // CCCFG - Docs - Courriers Présidence